

par des interruptions de courant les signes de l'alphabét Morse; points, traits, etc.
Le courant pour l'envoi de dépêches passe dans une bobine de Ruhmkorff qui porte deux petites antennes entre lesquelles des étincelles jaillissent. Ces étincelles, variées suivant les émissions du commutateur Morse, déterminent, par contact avec le long fil de l'antenne installé jusqu'au haut du toit du Grand Magasin à Bâle, des vibrations que les ondes hertziennes transmettent à distance, absolument comme les cercles élargis d'une eau dans laquelle on a jeté un caillou.

Pour recevoir les dépêches, un troisième appareil enregistre les ondes perçues par l'antenne et les communique à l'auditeur, qui, avec un casque à récepteur (absolument pareil au casque des téléphonistes), entend les bruits ou signes de l'appareil Morse émetteur. Il suffit de transférer sur le papier, au fur et à mesure, les communications.

Le fil de l'antenne ne doit avoir en aucune façon communication avec la terre. Il sert, on vient de le voir, à la fois à l'émission et à la réception des télégrammes hertziens. Si un câble n'a pas voulu attendre plus longtemps pour modifier la constitution sur plusieurs points importants, en vue de restreindre le pouvoir souverain du sultan et d'augmenter les pouvoirs des représentations de la nation.

Himn pacha a commencé ses démarches. Le sultan, le gouvernement est activement exercé réclamer par Chefket pacha et ce régime de dictature militaire dure jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli et tous les suspects arrêtés.

LA REVISION DE LA CONSTITUTION.

Constantinople, 4 mai. — L'Assemblée nationale n'a pas voulu attendre plus longtemps pour modifier la constitution sur plusieurs points importants, en vue de restreindre le pouvoir souverain du sultan et d'augmenter les pouvoirs des représentations de la nation.

Le sultan dès son avènement, prête serment à la Constitution et au Chériat devant le Parlement; les ministres sont responsables collectivement et séparément; le sultan n'a que le droit de veto et de proposer et de révoquer les ministres.

Si un cabinet n'est pas formé, le sultan nomme ou révoque les ministres; le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres; le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres.

Le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres; le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres; le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres.

LES TROUBLES EN ASIE MINÉURE

Vienna, 4 mai. — Les massacres d'Arménie n'ont pas encore pris fin. L'agence officielle autrichienne annonce que deux chefs kurdes assiégés au quartier arménien à Malatia et que trente-quatre Arméniens ont été tués sur la route de Kharput à Adana.

Le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres; le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres; le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres.

LES MASSACRES DES 14 ET 18 AVRIL

Londres, 4 mai. — Un télégramme du chef des missions protestantes d'Adana, en date du 1er mai, dit que les massacres commencent le 14 avril, puis se ralentissent le 16 dans la ville, mais non dans la banlieue.

Le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres; le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres; le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres.

LE TRÉSOR D'ABDUL-HAMID

Constantinople, 4 mai. — Une commission du Parlement vient de découvrir à Yildiz le trésor du sultan, soigneusement dissimulé, qui contenait des richesses appartenant à Abdul-Hamid.

Le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres; le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres; le sultan a le droit de proposer et de révoquer les ministres.

CHEFKET DICTATEUR

Constantinople, 4 mai. — Chefket pacha déclare que le ministère vient de démissionner et qu'il s'est chargé, comme grand-vizir, de constituer le nouveau cabinet.

LE MOUVEMENT SYNDICALISTE

Le Congrès des Cheminots

La 20^e réunion du Syndicat National. - La question de la presse. - Un ordre du jour de sympathie aux Postiers.

Le Confit Postal

Deux nouvelles suspensions. - Un meeting important. - La grève est votée en principe.

(De notre envoyé spécial)

Le syndicat national des Chemins de fer ouvre aujourd'hui à l'Hôtel Moderne, son congrès annuel. Attendu chaque année, avec une légitime curiosité par le monde ouvrier, l'assemblée générale des Cheminots va avoir cette fois une importance toute spéciale. Jusque-là le syndicat national, bien qu'adhérent à la Confédération générale au Travail, n'avait guère participé au mouvement des autres organisations ouvrières.

Le congrès de Marseille, le syndicat national des chemins de fer s'occupait de son recrutement et se tenait résolument à l'écart de l'agitation anarchisante entretenue par l'ex-Comité confédéral.

La grande organisation des « Cheminots » était même traitée en suspecte par MM. Griffuelhes et Pouget qui ne négocient aucune occasion de reprocher à ses dirigeants leur tendance réformiste et pour ne servir de prétexte à une autre campagne corporatiste.

Le Congrès des « Cheminots » — la première assemblée ouvrière importante depuis l'échec des réformistes au Comité confédéral — sera donc intéressante parce qu'il est susceptible de montrer ce que sera sous l'impulsion réformiste la nouvelle tactique de la C. G. T.

De plus, au point de vue strictement corporatif, le congrès du syndicat national des chemins de fer présente également un réel intérêt. On connaît les revendications des « Cheminots » concernant les retraites et le projet actuellement en discussion devant le Sénat.

Paris, 4 mai. — Le vingtième congrès annuel du Syndicat national des Chemins de fer de France et des colonies s'est ouvert, ce matin, à neuf heures, dans les salons de l'Hôtel Moderne, place de la République.

Après une allocution du président, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

1. — Installation du service de camionnage par l'Administration ;

2. — Echelle de traitement ;

3. — Condition d'avancement : 2 ans au choix, 3 ans à l'ancienneté ;

4. — Réglementation du travail et des repos. Journée de 8 heures, repos comme à l'ancien réseau Etat, repos décadar pour les gardes-barrières ;

5. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

6. — Facilités de circulation. So classe pour tous les agents, 90 % régime Etat, certes 90 % pour les familles d'agents qui en feront la demande; maintien de 90 % pour les pères et mères des agents n'habitant pas avec eux ;

7. — Installation de bureaux de logement pour les agents et leurs familles ;

8. — Révision des tarifs de transport ;

9. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

10. — Facilités de circulation. So classe pour tous les agents, 90 % régime Etat, certes 90 % pour les familles d'agents qui en feront la demande; maintien de 90 % pour les pères et mères des agents n'habitant pas avec eux ;

11. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

12. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

13. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

14. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

15. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

16. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

17. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

18. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

19. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

20. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

21. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

22. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

23. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

24. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

25. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

26. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

27. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

28. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

29. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

30. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

31. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

32. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

33. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

34. — Reprise en possession des deux classes, régime d'Etat représentation du personnel dans le comité ;

Deux nouvelles suspensions

Deux nouvelles suspensions ont été prononcées contre des agents des postes de provinces qui ont été part des meetings le 1er mai, et y ont prononcé des discours. Ce sont MM. Masson, commis des postes, à Quimper, ancien conseiller municipal collectiviste, et Peyrrot, gardien de bureau, à Narbonne, conseiller municipal du Parti Radical. Leurs directions départementales respectives les ont suspendus de leurs fonctions et déferés au conseil de discipline avec l'approbation du gouvernement.

Cette nouvelle, téléphonée aux Postiers parisiens, a produit une certaine impression dans le personnel du Central téléphonique qui la commentait vivement, ce matin, à la relève de onze heures.

La "mutinerie" du bureau 22

Tout se borne à quelques cris poussés dans l'obscurité.
On a annoncé que des incidents tumultueux s'étaient produits hier soir au bureau de poste 22, rue de Provence. Un court-circuit ayant provoqué l'extinction de l'électricité les employés et sous-agents, disaient-on, ont fait un vacarme épouvantable, chantant des refrains révolutionnaires et consommant les sous-secrétaires d'Etat aux postes.

Le receveur de ce bureau, M. Parisel, a fait à ce sujet la déclaration suivante : — « La nouvelle, ainsi rapportée, est inexacte. La vérité est que, vers six heures et demie, l'électricité a cessé de couler par suite d'un court-circuit qui n'est nullement dû, d'ailleurs, à la malveillance. Et, comme il arrive quand, dans un établissement quelconque, l'obscurité se fait tout à coup, des exclamations de tous les côtés se font entendre et au moment ; mais le commis principal fit aussitôt chercher des bougies et le travail reprit. Moins d'une demi-heure plus tard, l'électricité était rétablie et quand la lumière fut, de nouvelles exclamations retentirent, ce moment l'Etat eût été un peu vivait le personnel à cesser les cris et à se remettre à la besogne, ce qui fut fait.

« Voilà, ajoute M. Parisel, à quoi se réduit la « mutinerie » des employés de ce bureau ».

La grève des Postiers votée en principe

LE MEETING DES AMBULANTS A LA SALLE VIANEY. — LE COMITÉ FEDERAL VIEXERA LA DATE DE LA GREVE.

Paris, 4 mai. — Les ambulants se sont réunis, cet après-midi, à deux heures, salle Vianey, au nombre de sept cents environ. Les deux employés et les agents délégués étaient fort nombreux.

M. Fugier, président, assisté de MM. Le Gled et Libert, M. Le Gled prit le premier la parole et exposa quel'objet de la réunion, qui avait pour but en principe d'examiner le cahier des revendications, s'est modifié.

En présence de la répression actuelle, dit-il, nous n'avons pas à nous appesantir sur des revendications depuis trop longtemps espérées, mais bien plutôt à nous préoccuper des mesures à prendre pour répondre aux répressions gouvernementales.

M. LIBERT lui succéda à la tribune, salué par les applaudissements de la salle entière. Il remercia ses camarades d'être venus aussi nombreux.

« Notre présence ici, dit-il, m'inspire confiance, et je suis maintenant sûr que vous ne nous laisserez pas traiter en petits garçons. On veut vous poursuivre pour délits d'opinion. Vous ne vous laisserez pas faire. Aujourd'hui, la question se pose de savoir si nous défendons notre liberté et notre indépendance. C'est pourquoi, oubliant les querelles intestines, nous nous grouperons pour arracher à l'Etat-Patron ses victimes.

« La lutte est proche et elle sera chaude. Si vous êtes battus, c'est l'ensevelissement de toute liberté.

M. QUILLIC prend ensuite la parole et fait observer que le gouvernement entend enlever à ses fonctionnaires le premier des droits de l'homme : le droit de penser.

Il termine en disant : — Ce serait vous faire injure, dit-il, de penser que vous pourriez tolérer semblable état de choses.

Puis voici M. CHASTANET qui monte à la tribune, salué par les acclamations de toute l'assistance.

« Il explique quelle est, selon lui, la tactique gouvernementale et dénonce les manœuvres d'intimidation employées ces derniers temps par M. Châtaigner.

« L'effervescence actuelle, déclare-t-il, a pour raison des colères du vieillard de la place Beauvau.

« Je lisais tout à l'heure dans la « Patrie » que le bureau 22 de la rue de Provence avait levé hier soir, l'étendard de la révolte. Cette mutinerie sera suivie de beaucoup d'autres, car l'écoulement est plus grand encore que la surcraquelure.

Il faut agir, mais agir sans retard. Ce n'est que par le syndicat que nous pouvons sortir victorieux, et il faut, de la

FEUILLETON DU 5 MAL. — N. 33

Le Spécial de Minuit

par Burford Delannoy

(Adaptation de Pierre Lugnot)

— Et quelle histoire invraisemblable crovez-vous ? dit-il raconte, dans ce certain obtient de l'argent par une voie ou par une autre ?

— Oh ! — Il dit qu'il est venu ici et qu'il vous a acheté la propriété de Carlton-Hall.

— Oh ! — Il ajoute qu'il vous a payé, en billets de banque américains, la somme de vingt mille livres sterling. Et c'est l'homme, vous m'entendez bien, qui fut maintenant mort, tout dans l'accident de chemin de fer.

— La pensée de son rêve compromis poussa M. Grover à parler; son discours fut quelque peu hésitant.

— S'il a donné une pareille somme, il doit en avoir un reçu.

— M. Carterbill ?

— Oui.

— Et que diriez-vous, maintenant, si je vous affirmais qu'il est entré en possession ?

— L'agent fédéral. Ce n'est pas avec lentes et d'une voix dont la douceur était étudiée, qu'il exprima son doute.

— Je... je croyais qu'il était mort ? — Il l'est ! répondit le détective en riant. Je parle de l'homme qui joue en ce moment son personnage.

Un soupir de soulagement de Grover, imperceptible pour Shore, suivit ces paroles. Puis, anxieusement :

— Comment a-t-il pris possession ? — Il est entré, simplement, et aussi droit que l'aiguille. Quand on lui a demandé de montrer son titre, il a dit qu'il l'avait perdu.

— Quel titre ? — Celui que vous lui auriez donné, parait-il.

— L'agent fit la grimace. Il y eut comme un drôle de bruissement dans les environs de son cœur. Il poussa de nouveau l'exclamation qui le sauvait dans les moments difficiles.

— C'est naturellement un mensonge ? — Un instant, oui, d'hésitation — l'homme qui hésite est perdu — et Grover fit le plongeon quitta sans esprit de retour les rivages de l'honnêteté. Il tritura le mot, l'espace d'un éclair, et dit :

— Oui.

— Vous n'en doutiez, Les gens, en temps de nous sommes, ne versent pas avec une pareille facilité, vingt mille livres sterling, est-ce vrai ?

— Oui.

— L'agent avait secoué sa tête chauve affirmativement. Le geste était digne, et il avait

sentiment que ses répliques voulaient être en quelque sorte amplifiées.

— Et, quand on lui demanda un signalement de Carterbill auquel il avait eu affaire, Grover ne fit pas, mais montra la description qu'avait donnée les journaux du cadavre trouvé sur la voie du chemin de fer.

— Le détective prit son chapeau et se prépara à sortir.

— Allons au revoir, monsieur Grover. Et pardonnez-moi d'avoir été dérangé.

Mais l'agent le rappela avant qu'il eût atteint la porte. Dans un sursaut, il se retourna, et il avait aperçu quelque chose à faire.

— Et, la main sur le front, il se demanda quel. Laisser les choses telles qu'elles étaient signifiait la ruine certaine.

— Ques-t-il dire le taureau par les cornes ?

— Il se força à dire : — Attendez un instant. Le détective s'arrêta, surpris, poliment intéressé en apparence, puis revint à la charge qu'il venait de quitter.

— Oui, je suis désolé que je fasse ? — Eh bien ! c'est très simple ; je voudrais que vous rentriez pour moi en possession de ce document, et d'un autre que j'ai délivré également à Carterbill.

— Oui, une sorte de... reçu, qu'il m'avait dicté comme l'autre pièce.

— Et comment pourrais-je m'y prendre pour récupérer ces deux documents ?

— Dans un pays êtes détectives, et ce n'est pas à moi de vous apprendre votre métier. Les papiers dont je parle étaient certainement sur le millionnaire, sur l'homme tué par la collision.

— Oui, je vois.

— Le détective ne parlait pas beaucoup. Mais son intelligence était travaillée ; ses soupçons s'étaient éveillés. D'autre part, il avait une grande foi dans la règle du silence.

— La ténacité de l'un, quand il persévère, incite souvent l'autre à parler plus qu'il ne le voudrait. Le silence a sur beaucoup de gens un effet nerveux très puissant.

— L'agent réfléchit un moment, tourna ses mains et finit par dire : — J'ai besoin de ces papiers.

— Où, oui, où. Je vois quelles pourraient être les difficultés.

— Et je suis disposé à payer libéralement pour rentrer en possession de ces papiers.

Grover parlait plus ardemment maintenant et avec plus de confiance en soi-même. Le pis était dit, et il avait doublé le cap sur lequel il craignait de se briser au début de l'entretien.

— Vous les reconnaîtrez au premier coup d'œil ; tous deux sont libérés sur le papier à en-tête semblable à celui-ci.

— Et je suis disposé à payer libéralement pour rentrer en possession de ces papiers.

Grover parlait plus ardemment maintenant et avec plus de confiance en soi-même. Le pis était dit, et il avait doublé le cap sur lequel il craignait de se briser au début de l'entretien.

— Vous les reconnaîtrez au premier coup d'œil ; tous deux sont libérés sur le papier à en-tête semblable à celui-ci.

— Et je suis disposé à payer libéralement pour rentrer en possession de ces papiers.